



Ces messages vantant une maigreur extrême pullulent sur le réseau social TikTok.

Vanessa Matz dépose plainte contre TikTok et dénonce une “apologie de l’anorexie”

■ La ministre fédérale veut porter l'affaire devant la Commission européenne.

Derrière le hashtag (mot-clé) #SkinnyTok, se cachent des centaines de milliers de vidéos qui font la promotion d'une maigreur extrême, en particulier chez les jeunes filles. Cette tendance très inquiétante est apparue il y a quelques semaines sur le réseau social TikTok.

On y lit ou entend des messages tels que: “Si la nourriture illumine ta journée, c'est que ta vie est vraiment merdique”; “Être skinny, c'est pouvoir mettre tout ce qu'on veut sans paraître vulgaire”; “Si tu ne peux pas contrôler ce que tu mets dans ta bouche, que peux-tu contrôler d'autre?”; “Faible assiette, faible gabarit. Grosse assiette, gros physique”... Il y a aussi des vidéos d'influenceuses – très souvent des influenceuses – vantant des produits miracles pour maigrir, d'autres qui apprennent à se faire vomir ou à ne manger que 500 calories par jour.

“TikTok fait l'apologie de la minceur et de l'anorexie”, s'émeut la ministre fédérale en charge du Numérique,

Vanessa Matz (Les Engagés). Laquelle annonce à *La Libre* avoir déposé mardi une plainte contre ce réseau social d'origine chinoise. “Il est fini le temps où les plateformes numériques n'étaient pas responsables du contenu qu'elles diffusent.”

La Commission enquête

La plainte s'inscrit dans le cadre de la réglementation européenne sur les services numériques, ou *Digital Services Act* (DSA), entrée en vigueur en février 2024. Cette réglementation prévoit qu'une plainte peut, entre autres, être déposée contre un réseau social pour contenu illégal ou inapproprié. L'organe en Belgique qui reçoit ces plaintes est l'IBPT (le régulateur des télécoms). Celui-ci est chargé de constituer un rapport et de le remettre à la Commission européenne, qui mènera l'enquête.

“Il faut savoir que la Commission européenne enquête déjà sur TikTok pour d'autres dérives. L'action que j'entreprends va pouvoir amener des éléments complémentaires, commente M^{me} Matz. Si la Commission constate des problèmes, elle va demander à TikTok de faire le ménage. Si le problème persiste, l'amende pourra aller jusqu'à 6 % du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise. C'est une

sanction de nature assez dissuasive”, euphémise-t-elle.

Situation préoccupante

Alerté mi-avril, TikTok avait promis de réagir. Des bannières de mise en garde ont notamment été ajoutées à certaines vidéos. Mais “600 000 vidéos apparaissent encore sous le hashtag #SkinnyTok. On ne peut pas dire que ça a eu un grand impact. On n'est plus dans l'incantation maintenant, dit la ministre. Je veux utiliser les outils à ma disposition pour réguler, modérer, enlever les contenus problématiques.”

Et ces contenus “SkinnyTok” sont bel et bien problématiques, continue-t-elle. “L'identification à des corps extrêmement minces est l'une des causes des troubles du comportement alimentaire (TCA).” Ces troubles sont en augmentation en Belgique. Selon les chiffres de l'institut de santé publique, Sciensano, 13 % des personnes âgées entre 10 et

64 ans présentent une suspicion de TCA. Plus de 90% de ces personnes sont des femmes, bien que les cas augmentent aussi chez les hommes.

Le nombre d'adolescents souffrant de TCA est passé de 4% en 2014-2015 à 9% en 2022-2023. Chez les

jeunes filles, le chiffre grimpe à 11%, contre 4% chez les garçons. Les pics de fréquence de l'anorexie se trouvent chez les 13-14 ans et les 16-17 ans, en plein dans le public cible de TikTok, puisque les femmes de 13 à 24 ans représentent la moitié de son audience.

“Quand j'étais députée, termine M^{me} Matz, j'avais déjà défendu des textes pour que les mannequins doivent posséder un certificat de bonne santé ou pour qu'une mention soit ajoutée aux photos retouchées. En tant que ministre, j'ai une responsabilité, je veux poser un geste fort pour dire que tout n'est pas permis sur les réseaux sociaux.”

Antoine Clevers

“Il est fini le temps où les plateformes numériques n'étaient pas responsables du contenu qu'elles diffusent.”



Vanessa Matz
Ministre fédérale (Les Engagés)
en charge du Numérique